#### CANADA

## PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000697-140

# (Chambre des actions collectives) COUR SUPÉRIEURE

### SÉBASTIEN CRÊTE

Demandeur

C.

LENOVO (CANADA) INC.

Défenderesse

-et-

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

-et-

PAIEMENTS PAYMENTS INC.

VELVET

-et-

OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du QUÉBEC)

Mis en cause

## DÉCLARATION SOUS SERMENT DU DEMANDEUR SÉBASTIEN CRÊTE

Je soussigné, Sébastien Crête, domicilié au [indiquer l'adresse ici], déclare solennellement ce qui suit :

- 1. Je suis le demandeur dans le présent dossier;
- 2. Le 14 décembre 2023, le tribunal a autorisé l'exercice d'une action collective contre Lenovo (Canada) inc. pour les fins de la Transaction P-1, et il m'a attribué le statut de représentant du groupe ci-après décrit :

« Toutes les personnes au Canada ayant commandé un Ordinateur portable Lenovo à partir du site Web de Lenovo (lenovo.com) entre les 22 et 24 mai 2014 et la commande a été annulée en raison d'une erreur de prix »;

- 3. J'ai lu la Demande du demandeur pour approbation d'une transaction;
- 4. Je suis en accord avec le contenu de cette demande;
- Comme énoncé, j'ai passé deux commandes qui ont été annulées le 24 mai 2014;
- Au moment de déposer ma requête en autorisation d'exercer un recours collectif, j'ai discuté du contenu de celle-ci avec Me Benoit Marion qui m'avait expliqué les bases de mon recours;
- 7. Je n'étais pas présent lors de la conférence de règlement à l'amiable du dossier qui a eu lieu le 4 juin 2019;
- 8. Cependant, j'étais en alors en communication téléphonique avec Me Marion;
- 9. J'ai ainsi pu accepter l'entente de principe qui est intervenue verbalement ce jour-là;
- 10. Il est vrai que nous désirions, mes avocats et moi, privilégier la distribution d'un montant à chacun des membres;
- 11. Cependant, Me Marion m'a par la suite expliqué que cette distribution serait trop onéreuse;
- 12. J'ai donné à Me Marion mon accord afin de proposer au tribunal OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec) – ci-après « OPEQ » - comme tiers à qui attribuer le reliquat du montant global d'une valeur de 250 000 \$;
- 13. Selon moi, il existe des liens entre les membres du groupe et l'OPEQ comme par exemple :
  - a. le fait que l'OPEQ soit impliqué dans un programme fédéral et que les membres soient répartis à travers le Canada;
  - b. le fait que l'OPEQ remette à neuf des ordinateurs et que les membres aient passé des commandes pour l'achat d'ordinateurs; et
  - c. le fait que l'OPEQ distribue les ordinateurs remis à neuf bénéficieront à de nouveaux utilisateurs et que vraisemblablement